ABACA TEAM
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : LE GRAND PRE-CHICHIVIEUX
ST-VICTOR-SUR-LOIRE
42330 SAINT-ETIENNE

449 220 763 RCS SAINT-ETIENNE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE
EN DATE DU 12 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six,
Et le douze mai à dix-huit heures,

Après avoir préalablement rappelé :

- que par assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2026, dont le procès-verbal est ci-annexé, les associés ont décidé de réduire le capital d'un montant de 4 080 €, pour le ramener à 3 920 €, par voie de rachat de 408 parts sociales, appartenant à M. Daniel VERNEZ d'une valeur nominale de 10 € chacune, au prix unitaire de 196,08 € et ce, sous les conditions suspensives de :

 - l'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux dans les délais légaux, ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce,
 - l'obtention d'un prêt bancaire de 60 000 euros sur une durée de 5 années, au taux maximum de 3,5%

- que la décision des associés de réduction de capital a fait l'objet d'un dépôt au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE le 18 mars 2026.

Constate la réalisation des conditions suspensives :

- L'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux dans les délais légaux,
- L'obtention d'un prêt de 60 000 euros auprès de la Banque BNP PARIBAS

Déclare :

-le caractère définitif de la réduction de capital,
- procéder matériellement au rachat des parts de l'associé concerné, sans que le rachat donne lieu à un acte distinct de celui constatant la réalisation définitive de la réduction de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérance.

La gérance

Emile PAUZE LA CORTE

